

2026 – DREETS – POLE TRAVAIL – 30

**ARRETE PORTANT AVIS COMPLEMENTAIRE N°2
A L'AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
POUR LE MANDAT 2025-2029**

**Article L. 23-112-5 du Code du travail
Article R. 23-112-14 du Code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 06 juin 2025 portant attribution des sièges des membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2025-2029 ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Pays de la Loire est composée des membres suivants :

Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
Représentants des salariés		
Mélanie DURAND	Conseillère en formation	CFDT
Coralie PAVERGNE	Assistante administrative	CFDT
Philippe EUZEN	Retraité	CFTC
Sylvie QUEYROI	Assistante de direction	CGT
Isabelle CHENON	Gestionnaire d'activités sociales et culturelles	CGT
Benjamin BOUVIER	Responsable accueil hébergement	CGT
Etienne MATER	Chargé de projet artistique et culturel	CGT
Yann COUROUSSE	Permanent syndical	FO
Michel DROUET	Assistant comptable	UNSA
Ginés CERVANTES LOPEZ	Professeur d'espagnol	SUD
Représentants des employeurs		
<i>Non désigné</i>	-	CPME
<i>Non désigné</i>	-	CPME
<i>Non désigné</i>	-	CPME
<i>Non désigné</i>	-	CPME
<i>Non désigné</i>	-	CPME
<i>Non désigné</i>	-	CPME
Sébastien RENAUD	Gérant d'entreprise	MEDEF

<i>Non désigné</i>	-	MEDEF
<i>Non désigné</i>	-	U2P
Patrice BERNARD	Boulangier/pâtissier	U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS des Pays de la Loire.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 03/06/2026

Pour le Directeur régional
Le Chef du Pôle Travail



Alain OLLIVIER